DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 décembre 2023

DATE DE PUBLICATION : 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M. DEMAUMONT - Mme HEUGUES - Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD - M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID - Mme RASAMOELY - M. BARAY - Mme MANAÏ-AHMADI - Mme SOW - Mme CAYOUX - M. JOLIVET - Mme HENRY - M. LALOT - M. RENOUF - Mme TORRES - M. TOUANE - M. FAURE - M. GUEDJ - Mme DURAND - Mme LOISEAU

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT:

- M. RAMBAUD à M. KHALID
- M. BA à Mme TORRES
- Mme BAYRAM à M. DEMAUMONT
- M. OREN à M. ÖZTÜRK
- M. TAVARES à M. RENOUF
- Mme PERIERS à M. FAURE

ABSENTS

- M. BALABAN
- Mme PRIEUX

EXCUSÉS

- M. CHRISTODOULOU
- Mme LAMA

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme TORRES

OBJET:

Avance sur la subvention 2024 au profit du Comité D'Œuvre Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20231215-DEL_2023_1206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

OBJET:

Avance sur la subvention 2024 au profit du Comité D'Œuvre Social

Directeur de secteur : Correia Marie-Josée

Service : Financier

Affaire suivie par : Correia Marie-Josée

M. le Maire: Le Comité d'œuvres Sociales (COS) de la Ville de Chalette-sur-Loing sollicite une avance sur la subvention 2024, à hauteur de 15 000 euros de manière à pouvoir financer dès le début d'année des projets pour la saison 2024.

Pour information, une subvention totale de 84 620 euros lui a été accordée en 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal de répondre favorablement à la demande de Mme Wankin, présidente du Comité d'œuvres sociales de Chalette-sur-Loing et de verser l'avance de 15 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT la demande de Mme Annick Wankin, Présidente du Comité d'œuvres Sociales en date du 7 novembre 2023,

ENTENDU les explications du demandeur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE du versement d'une avance de 15 000 euros sur la subvention 2024 à accorder à l'association « Comité d'œuvres Sociales ».

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

* certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

ranck DEMAUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 045-214500688-20231215-DEL 2023 1206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023